



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	65

DELIBERATION N° DE_2025_049

Enfance jeunesse - Actualisation des tarifs des services périscolaires

Date de la convocation

26 mars 2025

Date d'affichage

26 mars 2025

VOTES

EXPRIMES : 64

POUR : 63

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 1

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025

Date de reception de l'AR: 11/04/2025

080-200070936-DE_2025_049-DE

A G E D I

**Deliberation du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du mardi 08 avril 2025

Le huit avril deux mille vingt-cinq à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle des Fêtes de la Gaieté à Nouvion, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Frédéric DEVISME (FOREST L ABBAYE), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUVILLERS-OUVILLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHIEUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Madame Christine VANHÉE (CRECY EN PONTTHIEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE) représenté par Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCCOURT-BUSSUS), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION) représenté par Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Madame Dany HAREUX (RUE) représentée par Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représentée par Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER) représentée par Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Monsieur Bruno BALESSENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) représenté par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

Absent(s) : Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTTHIEU), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE) suppléé par Monsieur Frédéric DEVISME (FOREST L ABBAYE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTTHIEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Amandine DELCOURT (NOUVION), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH)

Excusé(s) : Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTTHIEU), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY)

A été nommé(e) secrétaire : Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY)

Objet de la Délibération : Enfance jeunesse - Actualisation des tarifs des services périscolaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération n°47/3/2017 du conseil communautaire en date du 16 mars 2017 fixant les tarifs des séjours des accueils collectifs de mineurs (ACM) ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°122/5/2017 en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération n°160/10/2017 du conseil communautaire en date du 5 octobre 2017 fixant les tarifs des nuitées de bivouac des accueils collectifs de mineurs (ACM) ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n° 165/10/2017 en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération n° DE_2018_003 du conseil communautaire en date du 31 janvier 2018 fixant les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2019_025 en date du 28 mars 2019 et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu les statuts de l'intercommunalité en leur version actualisée de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2019 emportant compétence en matière de scolaire-périscolaire et enfance-jeunesse ;
Vu la délibération n°DE_2019_0146 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2019 fixant les tarifs des accueils périscolaires ;
Vu la délibération n°DE_2023_045 du conseil communautaire en date du 22 mars 2023 fixant les tarifs des Accueils collectifs de Mineurs (accueil périscolaire, ALSH, nuitée bivouac, mini-camp et séjour) ;
Vu la délibération n°DE_2023_095 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2023 portant modification à la délibération n°2023_045 du conseil communautaire en date du 22 mars 2023 adoptant les tarifs des accueils collectifs de mineurs ;
Vu la délibération de la communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2024_047 du 03 avril 2024 et l'arrêté préfectoral du 05 août 2024, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération n°DE_2024_029 du conseil communautaire en date du 3 avril 2024 fixant les tarifs des Accueils collectifs de Mineurs (accueil périscolaire, ALSH, nuitée bivouac, mini-camp et séjour).

Considérant le principe retenu en bureau communautaire du 7 mars 2023 d'une augmentation progressive sur 3 ans des tarifs des Accueils collectifs de Mineurs (accueil périscolaire, ALSH, nuitée bivouac, mini-camp et séjour) et d'appliquer une tarification modulée par tranche avec l'utilisation de quotients familiaux* fournis par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme afin d'adapter la tarification à la population du territoire ;

Considérant l'actualisation de ces tarifs pour la troisième année, tenant compte du principe de participation des familles selon une progressivité, les tarifs proposés ayant pour objet d'être soutenables pour les familles, l'aide CAF venant accompagner celles qui en sont bénéficiaires ;

Considérant l'avis du bureau communautaire du 19 mars 2025 :

- de poursuivre l'augmentation progressive sur 3 ans pour les accueils périscolaires ;
- de ne pas poursuivre cette augmentation progressive sur 3 ans pour les accueils extrascolaires (ALSH, nuitée bivouac, mini-camp et séjour) et donc de maintenir les tarifs extrascolaires au niveau de ceux délibérés pour l'année 2024.

Considérant les 2 valeurs de quotient familial communiquées par les services de la Caisse d'Allocations familiales de la Somme :

- Le quotient familial « médian » ** pour le Ponthieu-Marquenterre dont la valeur 2023 s'établit à 781 euros, utilisé pour la tarification des services périscolaires ;
- Le quotient familial « aide aux vacances » dont la dernière valeur s'établit à 900 euros, utilisé pour la tarification des services extrascolaires ;

**Le quotient familial (QF) de la CAF (à distinguer du QF de l'administration fiscale) représente les ressources annuelles imposables, desquelles sont déduits les abattements sociaux. La somme obtenue est ensuite divisée par 12 pour obtenir un montant mensuel, auquel on ajoute les prestations familiales perçues chaque mois ; le tout divisé par le nombre de parts.*

***QF médian : cette valeur médiane du QF partage la population en 2 parts égales, 50% se situant en dessous, 50 % au-dessus.*

GRILLES TARIFAIRES¹

I - Grille tarifaire « Accueil périscolaire » applicable pour les prestations organisées à partir du 22 avril 2025, tarifs pour un créneau du matin ou du soir quelle que soit la durée de l'accueil :

	Tarif accueil périscolaire	
	Matin	Soir
QF \leq 781€*	1,60 €	1,60 €
QF >781€*	2,30 €	2,30 €

*QF : Quotient familial médian du territoire / référence CAF

II - Grille tarifaire « Accueil extrascolaire - ALSH » applicable pour les prestations organisées à partir du 7 juillet 2025, tarifs pour une semaine du lundi au vendredi :

Tarifs sans repas	Tarifs résidents territoire CCPM		Tarifs Extérieur	
	Tarif de base semaine	Tarif semaine après déduction CAF**	Tarif de base semaine	Tarif semaine après déduction CAF**
Quotient Familial*				
\leq 458 €	50,00 €	32,50 €	70,00 €	52,50 €
De 459 € à 724 €	54,00 €	36,50 €	74,00 €	56,50 €
De 725 € à 900 €	58,00 €	40,50 €	78,00 €	60,50 €
A partir de 901 €	62,00 €		82,00 €	

III - Grille tarifaire « Accueil extrascolaire Nuitée bivouac » applicable pour les prestations organisées à partir du 7 juillet 2025, tarif pour une nuitée :

	Tarifs résidents territoire CCPM	Tarifs Extérieur
Tarif nuitée	5,00 €	5,00 €

IV - Grille tarifaire « Accueil extrascolaire - Mini-camp » applicable pour les prestations organisées à partir du 7 juillet 2025, tarif pour une semaine du lundi au vendredi :

	Tarifs résidents territoire CCPM	Tarifs Extérieur
Tarif plein / semaine	101,00 €	121,00 €

**V - Grille tarifaire « Accueil extrascolaire – Séjour »
partir du 7 juillet 2025, tarif pour un séjour de 14 jours.**

	<i>Tarifs résidents territoire CCPM</i>	<i>Tarifs Extérieur</i>
Quotient Familial ²	Tarif	Tarif
≤ 700 €	200,00 €	240,00 €
De 701 € à 900 €	300,00 €	360,00 €
A partir de 901 €	500,00 €	600,00 €

¹ Les tarifs présentés s'entendent pour un enfant.

² La famille peut bénéficier d'une réduction tarifaire de 60% (QF ≤ 700€) ou 40% (QF compris entre 701€ à 900€) par enfant dans la limite de 400€ par enfant.

Le conseil communautaire décide à la majorité :

- d'adopter les tarifs des services accueil périscolaire, ALSH, nuitée bivouac, mini-camp et séjour comme précisé :
- d'appliquer les nouveaux tarifs :
 - o pour les accueils périscolaires organisés à partir du 22 avril 2025 ;
 - o pour les accueils extrascolaires (ALSH, nuitées, mini-camp et séjour) organisés à partir du 7 juillet 2025.

Résultats des votesPour : 63

Farcy Pascal
 Berthe Antoine
 Balesdent Bruno
 Patte Claude
 Dufour Grégory
 Bordet Xavier
 Gamard Marcel
 Mouton Eric
 Cat René
 Doyer Mathieu
 Level Hervé
 Bouchez Franck
 Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
 Labry Jean Louis représenté par Patte Claude
 Gérard Olivier
 Beron Maïté
 Delannoy Dominique
 Alexandre Isabelle
 Wallet Daniel suppléé par Devisme Frédéric
 Martin Jean Luc
 Baillet Alain
 Kraemer Eric
 Pruvot Jean Paul
 Carpentier Fabien
 Noël Frédéric
 Deleens Stéphane pouvoir à Farcy Pascal

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025

Date de reception de l'AR: 11/04/2025

080-200070936-DE_2025_049-DE

A G E D I

Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Devismes Karine
Delcourt Pierre représenté par Noel Frédéric
Pecquet Jean Marie
Parment Philippe
Pierrin Philippe
Crépy Yves représenté par Marcassin Daniel
Hertault Claude
Forestier Maurice représenté par Alexandre Isabelle
Boucart Jean Charles
Monflier Bernard
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Jaméas Jean Jacques représenté par Conty José
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire
Fourdinier Marie Claire
Bourgeois Frédéric
Bost Patrick
Thueux Jacky
Porquet Joël
Hareux Dany représentée par Boucart Jean Charles
Lepaysan Joanny
Renard Richard
Nester Paul
Wattebled Rachel représentée par Nester Paul
Guesbier Francis
Martin Jocelyne représentée par Farcy Joël
Monin Yves représenté par Balesdent Bruno
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Poupart Patricia
Soubry Patrick
Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick
Marcassin Daniel
Miannay Thierry

Contre : 1

Balsamo Martial

Abstentions : 1

Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe

Ne prend/prennent pas part au vote : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées.
Transmis au représentant de l'Etat le :
Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT

